

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

COMPTE RENDU du mardi 8 juillet 2014

Le mardi huit juillet deux mille quatorze, à 20h, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Sébastien GUEUGNOT, Maire.**



Présidence : Sébastien GUEUGNOT, Maire
Présents : Evelyne Roux, René Liatard, Renée Chaboud ; adjoints
Yves Clauzon, Fabien Gallice, Frédéric Guignier, Gilbert Longo, Geneviève Mathieu Stinkwich, Maurice Vuitteney
Absents excusés et représentés :
Absents excusés et non représentés : Bernard Pellissier
Secrétaire de séance : Renée Chaboud

Approbation du compte rendu du 26 mai 2014 : aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

■ CARTE COMMUNALE

Une partie du conseil a rencontré le 18 juin 2014 des membres du SCOT et la DDT pour lancer la procédure d'élaboration de la carte communale. L'instruction par la DDT des permis de construire va disparaître au 1er juillet 2015.

A partir de mars 2017, la communauté de communes pourrait passer en PLUI et aurait alors la compétence pour délivrer les permis de construire et pour se prononcer sur les déclarations préalables. Le village pourrait garder, en attendant, sa carte communale actuelle ou pourrait la refaire pendant qu'elle en a la maîtrise.

Le coût moyen d'une carte communale est de 15 000 à 20 000 euros.

Le conseil décide d'attendre les différentes rencontres avec les communautés de communes voisines pour prendre une décision en automne.

■ BATIMENT HOSPICE

Certains membres du conseil ont rencontré des représentants de l'organisme PACT ISERE pour revenir sur l'étude qui avait été faite en 2011 sur la rénovation de l'hospice. Certaines choses ayant changé (normes, subventions) une remise à jour de ce travail a été demandée. Le conseil décide de contacter des bailleurs sociaux (OPAC, PLURALIS, SEMCODA) pour avoir plusieurs propositions. Ces études permettront de choisir entre entreprendre les travaux par la commune ou confier ce bâtiment à un organisme de bailleurs sociaux.

■ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), est en France un outil obligatoire depuis le 13 septembre 2007 pour certaines communes, réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Notre commune n'est pas obligée d'en faire un mais un groupe de travail va commencer une étude sur les risques éventuels.

- **DOCUMENT UNIQUE** : décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

Le document unique est la transposition, par écrit, de l'évaluation des risques, imposé à tout employeur par le code du travail.

Le document unique est obligatoire pour toutes les entreprises, administrations et associations de plus de un salarié.

Un groupe de travail est en place pour réaliser ce document depuis le 23 juin, et il pense avoir terminé courant juillet.

Des achats de vêtements de protections et des contrôles de sécurités devront être réalisés.

Une modification budgétaire sera faite en ce sens.

▪ **ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Après s'être renseigné et avoir demandé plusieurs devis, le conseil décide l'achat d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur, d'un kit de suspension pour le vidéoprojecteur, d'un écran et de logiciels accompagnants ces achats. Ce matériel sera commandé chez plusieurs fournisseurs afin de bénéficier des meilleures offres.

Le montant total de cet investissement est de : 1 919,69 €/HT soit 2 303,63 €/TTC

FOURNISSEUR	DESIGNATION MATERIEL	PRIX HT	PRIX TTC
VIDEOPROJECTEUR24	Support universel pour plafond de 63 à 100 cm MultiCel 63100 S ou W	87,49 €	104,99 €
	Projecteur EPSON EB-W22	472,61 €	567,13 €
LDLC	HP ProBook 450 (E9Y09EA) Intel Core i3-4000M 4 Go 500 Go 15.6" LED Graveur DVD Wi-Fi N/Bluetooth Webcam Windows 7 Professionnel 64 bits + Windows 8 Pro 64 bits	491,63 €	589,95 €
	Ecran de projection motorisé LDLC 240 X 135	233,29 €	279,95 €
	Souris sans fil LOGITECH M325 Dark Silver	21,63 €	25,95 €
	MS Office 2013 Famille (OneNote / Word / Excel / PowerPoint)	115,79 €	138,95 €
	2 licences à vie Antivirus Bitdefender	38,26 €	45,91 €
RHONE ALPES LOCATION EQUIPEMENT	Adobe Acrobat XI Pro existe en licence - 1 utilisateur - gouv. - TLP - niveau 1 (1+) - Win, Mac - 450 points - français	459,00 €	550,80 €
	TOTAL (avec MS Office 2013 Famille)	1 919,69 €	2 303,63 €

▪ **SITE INTERNET**

Le conseil décide de créer un site internet contenant les informations relatives à notre commune.

Coût annuel : 180 € avec Campagnol recommandé par l'AMI

▪ **MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Suite à la mutation de Madame PECA, secrétaire de mairie à la commune de Voissant, ses horaires de travail seront modifiés à partir du 1^{er} septembre 2014 comme suit :

	Horaires de travail à Saint Albin	Horaires d'ouverture au public
Mardi	8h à 12h30 et 13h30 à 18h	9h à 12h
Jeudi	8h à 12h et 14h à 19h	9h à 12h et 16h à 19h
Vendredi	8h30 à 12h 30	10h à 12h

■ TRAVAUX DE VOIRIES

En 2014, la commune va réaliser des emplois partiels sur l'ensemble de la commune pour un montant de 8 800 € HT (4 400 €/HT par jour) ainsi que la mise aux normes d'un accotement et d'un regard à la Bouvatière pour un montant de 810 €/HT. Ces dépenses seront prises sur la dotation voirie de la communauté de communes s'élevant à 19 000 €.

■ Tour des commissions

Culture :

La communauté de communes finance une séance pour tous les élèves de CM1 et CM2 du spectacle présenté par la compagnie en résidence sur la CCVG, transport compris. Cela aura lieu en décembre 2014 à Aoste où sera installé le camion théâtre.

La bibliothèque de Saint Jean d'Avelanne sera intégrée dans le réseau de bibliothèques en janvier 2015 et elle pourra ainsi bénéficier du fond tournant de la CCVG.

■ Questions diverses

● *Devis pour démoissage de la toiture de la salle des fêtes*

Détail du devis reçu pour le démoissage de la toiture de la salle des fêtes

Démoissage seul: 7056 €/TTC pour 550 m²

Démoissage plus traitement de couleur hydrofuge : 11 760 € /TTC

Le conseil décide de faire réaliser d'autre devis

● *Restauration de la Statue de la Madone*

Après une réunion entre les propriétaires du Château, les Amis de St Aubin, et certains membres du conseil la restauration de la madone a été décidée.

Pour mettre en valeur la statue, une longueur de 3 mètres de chaque côté de la statue (ouest, sud, est) sera délimitée par une haie de charmille plantée en arc de cercle et ne devant pas être plus haute que 1,50 m.

A l'intérieur sera semée de la pelouse rustique.

Les propriétaires du château prendront en charge l'achat des plants de charmille qui devront être plantés à l'automne. Ils préconisent également la plantation de 2 arbres (2 sapins, ou autre essence).

Les Amis de St Aubin se chargent de la restauration de la statue.

Par la suite l'entretien (tonte, taille) sera pris en charge par la commune.

Le terrain devra être aplani.

Monsieur Maurin se mettra en rapport avec Monsieur Perna l'artisan qui a restauré la croix des Adieux.

La séance est levée à vingt trois heures trente



Signatures :